

2 frères
SAS au capital de 1 000€
Siège social 3 Rue Des Catalpas
34000 Montpellier
Rcs En cours d'immatriculation

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt Trois ,
le 20 Décembre , à 9 heures

Les associés de la société 2 frères, SAS au capital de 1 000€, divisé en 100 ACTIONS de 10€ chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur EL KHATTABI Omar, propriétaire de ----- 50 ACTIONS

Monsieur EL KHATTABI Yassine Ahmed, propriétaire de ----- 50 ACTIONS

Total ----- 100 ACTIONS

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des ACTIONS émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur MEGUENINE Hamza, Président

L'ordre du jour suivant est adopté :

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

- Nomination d'un Directeur général,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de gestion établi par le Président,

- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale nomme à compter de ce jour à la fonction de Directeur général Monsieur EL KHATTABI Yassine Ahmed demeurant 4 Rue De Cherchel 34070 Montpellier pour une durée indéterminée.

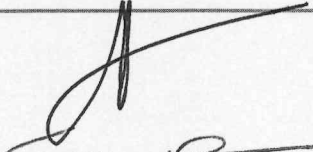
Monsieur Monsieur EL KHATTABI Yassine Ahmed déclare accepter ces fonctions et qu'il n'existe aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne pouvoir à tout porteur de ces présentes afin de procéder aux formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Feuille de présence	ACTIONS	signatures
Monsieur EL KHATTABI Omar	50	
Monsieur EL KHATTABI Yassine Ahmed	50	